

Votre enfant vient d'être affecté au lycée Jean ROSTAND en classe de **SECONDE**. L'inscription au lycée n'est pas automatique, elle résulte d'une démarche volontaire des responsables légaux. Votre présence est donc obligatoire, votre enfant ne peut se présenter seul.

Les inscriptions auront lieu les :

**JEUDI 04 JUILLET de 8h30 et 12h et de 13h30 à 17h30**

**VENDREDI 05 JUILLET de 8h30 et 12h et de 13h30 à 17h30**

**Le dossier déposé doit être complet et les horaires doivent être scrupuleusement respectés.**

Pour être complet le dossier doit comporter :

- La fiche d'inscription recto dûment complétée.
- La fiche de renseignements. **La partie « ETUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE » doit être obligatoirement complétée si vous souhaitez sa mise en place. ATTENTION pour l'année 2024-2025 qui est une année de transition, vous devez impérativement faire une demande de bourses, les reconductions n'étant pas automatiques (cf. document d'informations joint)**
- Une photocopie complète du livret de famille
- Une photocopie de sa carte d'identité RECTO-VERSO ou de son passeport en cours de validité (s'il n'en a pas l'attestation spécifiant qu'une demande de renouvellement a été déposée)
- Un EXEAT, que vous retirerez auprès du secrétariat du collège fréquenté durant l'année scolaire 2022-2023 (sauf Collège des villes de Chantilly, Gouvieux, Lamorlaye, Neuilly en Thelle et Chambly)
- La fiche financière **obligatoire avec RIB collé (compléter le contrat si prélèvement)**
- La fiche infirmerie **avec la photocopie du carnet de vaccination AGRAFEE**
- 2 photos
- Acceptation du règlement intérieur
- Pour l'inscription d'un élève à l'internat, le passage est obligatoire au **bureau n°1 de la gestion**

## **ATTENTION**

### **CARTE GÉNÉRATION HDF OBLIGATOIRE**

Pour recevoir leur carte, les élèves doivent en faire la demande sur le site internet régional dédié <https://generation.hautsdefrance.fr>, à partir du 02 juillet 2024. Vous recevrez à domicile, une carte attribuée gratuitement. **Indispensable au quotidien dans l'établissement**, elle vous sera demandée **OBLIGATOIREMENT** à la rentrée pour **L'ACCES LYCEE – CANTINE – LIVRES (PEEP - VOIR DOCUMENT EN ANNEXE)**.

Elle vous permettra aussi de bénéficier de multiples avantages tel qu'un porte-monnaie : **1 porte-monnaie crédité de 100€ pour les 2<sup>nd</sup>e et de 55 € pour les 1<sup>ère</sup> et terminale réservé à l'achat des livres scolaires.**

**Nous vous invitons à prendre connaissance des différentes informations concernant cette carte sur le site internet indiqué ci-dessus et notamment « la foire aux questions ».** Un guide utilisateur pour la demande de carte des nouveaux bénéficiaires, étape par étape, est disponible sur le site de la cité scolaire dans la rubrique « **Sites incontournables** » : <https://jean-rostand-chantilly.ac-amiens.fr/>

### **LES BOURSES NATIONALES**

Merci de prendre connaissance du document d'informations ci-joint. Vous pouvez retrouver aussi tous les renseignements nécessaires sur le site <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>.

Il vous est également possible de prendre l'attache du service gestion de l'établissement ou d'envoyer un mail à l'adresse ci-dessous :

 [boursescitescolairechantilly@ac-amiens.fr](mailto:boursescitescolairechantilly@ac-amiens.fr)  
 **03 44 62 47 00**

### **SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ELEVES**

Une aide sociale en faveur des élèves peut vous être attribuée. Pour cela vous pouvez demander un dossier de fonds social à l'adresse mail ci-dessous. La démarche vous sera indiquée par retour de mail.

 [fscitescolairechantilly@ac-amiens.fr](mailto:fscitescolairechantilly@ac-amiens.fr)  
 **03 44 62 47 00**